

**Délibération n°1 du 24 juin 2021**

**Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 11 mars 2021**

- VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L 822-1 à L 822-5,
- VU le Décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 modifié relatif aux missions et à l'organisation des Œuvres Universitaires,

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 mars 2021.

**NOMBRE DE VOIX :            14**

**- POUR :                        14**  
**- CONTRE :**  
**- ABSTENTION :**

Fait à Nancy le 24 juin 2021

La Rectrice déléguée  
Pour l'ESRI Grand Est

Fabienne BLAISE





**COMPTE RENDU**

**DU**

**CONSEIL**

**D'ADMINISTRATION**

**DU**

**11 MARS 2021**

**Relevé des décisions prises  
par le Conseil d'Administration  
du 11 mars 2021**

	Unanimité	Pour	Contre	Abstention
1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020		21		1
2. Compte financier de l'exercice 2020	x			
3. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021	x			
4. Point d'étape CVEC (pour information)	-	-	-	-
5. Plan annuel de prévention 2021 (pour information)	-	-	-	-

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Procès-verbal de la séance du 11 Mars 2021**

Membres délibérants	Titulaires	Suppléants	Procuration
Madame Fabienne BLAISE - Rectrice Déléguée pour l'ESRI de la Région académique Grand Est	Présente		
<b>Représentants de l'Etat choisis par M. Le Préfet</b>			
Monsieur Jacques LALLEMENT – SGARE	-	-	Mme La Rectrice
Madame Aline OSBERY – ARS	-	-	Mme La Rectrice
Madame Christelle CREFF - DRAC	-	Mme ANTONY	-
Monsieur Christophe NOËL – DRAAF	-	-	-
Monsieur Christophe LEBRUN – DREAL	-	-	M. PIERRON
Monsieur Jean-Nicolas BIRCK – DRJSCS/DRAJES	-	M. BORGES	-
<b>Représentants des étudiants</b>			
Madame Hania HAMIDI, UNEF	Présente	-	-
Monsieur Dahman RICHTER, UNEF	Présent	-	-
Monsieur Maël GALLAS, FÉDÉLOR	Présent	-	-
Madame Camille CHABERT, FÉDÉLOR	-	M. BOSTANCI	-
Monsieur Adrian DIDIER, UNI	-	-	-
Monsieur Jérémy SPIEGEL, UNEF	Présent	-	-
Madame Lizon KLOS, UNEF	Présente	-	-
<b>Représentants des personnels - ouvriers</b>			
Madame Nacira HARCHOUCHE, CGT	-	-	-
Monsieur Eric MUNCH, CGT	Présent	-	-
<b>- administratifs</b>			
Monsieur Stéphane WLOCKA, UNSA – A&I	Présent	-	-
<b>Présidents d'établissements d'enseignement supérieur</b>			
Monsieur Pierre MUTZENHARDT, Président de l'Université de Lorraine	-	Mme CANTERI	-
Monsieur Stéphane FONTAINE, Directeur de l'ENSAM	-	-	M. PIERRON
<b>Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale</b>			
Madame Sabrina BENMOKHTAR, Conseillère métropolitaine de la Métropole du Grand Nancy	Présente	-	-
Monsieur Marc SCIAMANNA, Conseiller métropolitain de Metz Métropole	Présent	-	-
Madame Elisabeth DEL GENINI, Conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal	Présente	-	-
Madame Emilie BUBEA, Conseillère de la ville de Longwy	-	-	-
<b>Personnalités désignées en raison de leur compétence</b>			
Madame Clémence DIDIER, Vice-Présidente étudiante de l'Université de Lorraine	-	-	Mme CANTERI
Monsieur Luc DUPONCEL, CESER Grand Est	Présent	-	-
Maitre Louis BONET, Président de l'AGI	-	-	-
Monsieur Serge PIERRON, Ancien directeur des Crous de Créteil et Versailles	Présent	-	-
<b>Représentant de la Région Grand Est</b>			
Madame Valérie DEBORD, Vice-présidente du Conseil Régional en charge de la Formation et de l'emploi	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

Sont présents, à titre consultatif :

Madame Agnès BÉGUÉ, Directrice Générale - CROUS de Lorraine  
Monsieur Vincent TOLDRE, Agent Comptable - CROUS de Lorraine  
Madame Bénédicte DUFOUR, Responsable Budgétaire et Contrôle de Gestion - CROUS de Lorraine  
Madame Carole SKONIECZNY, Adjointe au Contrôleur Budgétaire Régional

Sont invités et présents :

Monsieur Thomas GUEDENET, Directeur du Service Culture, Animations et Projets sociétaux - CROUS de Lorraine  
Madame Aurélie COMBEAU, Conseillère de Prévention Ingénieur Hygiène Sécurité et Conditions de Travail - CROUS de Lorraine

Secrétariat de séance

Monsieur Antoine BALTHAZARD, Chargé des Affaires Générales et Juridiques - CROUS de Lorraine

\*\*\*\*\*

*En raison d'un problème technique survenu sur le système d'enregistrement de la séance du Conseil d'Administration du 11 mars 2021, il n'a pas été possible de procéder à une retranscription littérale de cette séance.*

*Le rédacteur du présent procès-verbal a néanmoins veillé à retranscrire le plus fidèlement possible la teneur et la portée des échanges et des interventions des participants à cette séance du Conseil d'Administration.*

\*\*\*\*\*

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020
2. Compte financier de l'exercice 2020
3. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021
4. Point d'étape sur les actions CVEC
5. Programme annuel de prévention 2021

\*\*\*\*\*

**Madame la Rectrice** ouvre la séance du Conseil d'Administration du CROUS de Lorraine du 11 Mars 2021 à 09h05.

**Madame la Rectrice** rappelle que cette séance est organisée au moyen d'un dispositif de vidéoconférence.

**Madame BÉGUÉ** procède à la lecture des pouvoirs :

- ✓ Pouvoir est donné à Madame la Rectrice par Monsieur LALLEMENT
- ✓ Pouvoir est donné à Madame la Rectrice par Madame OSBERY
- ✓ Pouvoir est donné à Madame CANTERI par Madame DIDIER
- ✓ Pouvoir est donné à Monsieur PIERRON par Monsieur LEBRUN
- ✓ Pouvoir est donné à Monsieur PIERRON par Monsieur FONTAINE

**Madame la Rectrice** procède à l'appel de chacun des administrateurs, et signe, pour chacun des membres présents, la feuille d'émarginement.

**Madame la Rectrice** constate que le quorum est atteint.

**Madame la Rectrice** rappelle, avant d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour, les mesures nationales mises en œuvre, pour soutenir les étudiants dans le cadre de la crise sanitaire.

**Madame la Rectrice** informe les membres du Conseil d'Administration de la création du site internet [santepsy.etudiant.gouv.fr](http://santepsy.etudiant.gouv.fr), lequel donne toutes les informations utiles sur le nouveau dispositif permettant aux étudiants de bénéficier d'une prise en charge de séances auprès d'un psychologue. Cette initiative vient renforcer les actions existantes, elle s'inscrit dans un cadre plus large de soutien psychologique des étudiants déployé par le M.E.S.R.I., qui se matérialise notamment par le recrutement de 80 psychologues pour l'année 2021.

**Madame la Rectrice** propose de passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

#### **1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020**

**Madame la Rectrice** demande s'il y a, s'agissant du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020, des remarques, des observations ou des demandes de complément.

**Madame la Rectrice**, constatant que le Procès-Verbal n'appelle aucune remarque, soumet celui-ci au vote.

**Monsieur BOSTANCI** indique que, n'ayant pas assisté au Conseil d'Administration du 10 décembre 2020, il s'abstiendra à l'occasion de ce vote.

<p><b>Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020 est mis au vote et, est approuvé par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION.</b></p>
---

\*\*\*\*\*

#### **2/ Compte financier de l'exercice 2020**

**Madame BÉGUÉ** note que l'exercice de prévision et d'exécution budgétaire sur l'année 2020 s'est révélé particulièrement complexe, compte tenu de la situation sanitaire.

**Madame BÉGUÉ** précise néanmoins que cette année 2020 s'est révélée riche en ce qui concerne la concrétisation de nombreux projets.

**Madame BÉGUÉ** indique que :

- 5 opérations de réhabilitation ont été lancées sur METZ (sur le site du Saulcy),
- 3 opérations de réhabilitation ont été lancées sur NANCY (sur les sites de Monplaisir et Monbois),
- il a été créé des espaces dédiés à la vie étudiante avec notamment la mise en place d'un espace pour la pratique du sport en extérieur,
- il y a une poursuite de la mobilisation du CROUS de Lorraine, en matière d'accompagnement social et psychologique des étudiants, qui se matérialise par la création de 36 postes d'étudiants référents, le développement des consultations psychologiques et la lutte contre la précarité menstruelle.

**Madame BÉGUÉ** précise que ces projets ont été menés en parallèle à la mise en œuvre des mesures nationales décidées dans le cadre de la crise sanitaire : repas à 1€ dans le cadre de la vente à emporter, accueil des étudiants dans les espaces de restauration, versement de nouvelles aides aux boursiers.

**Madame BÉGUÉ** souligne l'accompagnement de l'Etat dans cette période difficile et remercie les collectivités, notamment METZ Métropole et la Métropole du Grand NANCY pour leur soutien.

**Madame BÉGUÉ** rappelle également l'investissement soutenu des personnels du CROUS de Lorraine, sans qui, rien n'aurait été possible.

**Madame La Rectrice** remercie l'ensemble des agents du CROUS de Lorraine pour leur mobilisation.

**Madame La Rectrice** invite Madame DUFOR, Responsable Budget du CROUS de Lorraine, à débiter son exposé sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2020.

\*\*\*\*\*

**Madame DUFOR** rappelle aux administrateurs la nature des documents qui leur ont été préalablement remis et indique que sa présentation vient en complément de ceux-ci et sera essentiellement axée sur le volet financier.

→ **S'agissant des dépenses de personnel :**

**Madame DUFOR** constate que la dépense de masse salariale sur 2020 s'élève à 18.883.836 € (pour une prévision de 20.000.741 € ajustée en budget rectificatif n°2), soit une réalisation de 94,4 % par rapport à cette prévision.

**Madame DUFOR** note que la dépense de masse salariale diminue de 560.850 € par rapport à l'exercice 2019, ce qui correspond à une baisse de 2,9 %. Cette diminution s'explique notamment par les facteurs suivants :

- la fonctionnarisation, qui a entraîné une diminution de charges pour l'établissement d'environ 735.000 €, les pensions civiles des fonctionnaires étant pour le moment prises en charge par le CNOUS,
- les deux confinements du printemps et de l'automne, qui ont entraîné la fermeture ou quasi-fermeture des structures de restauration et le non-renouvellement de contrats CDD (environ 700.000 € de dépenses).

Madame DUFOUR ajoute que concernant les dépenses d'intérim, elles sont en baisse de 1.018.994 € par rapport à 2019. Cette baisse s'explique d'une part, par la politique de diminution du recours à l'intérim entamée il y a 2 ans et d'autre part, par les effets de la crise sanitaire.

→ **S'agissant des dépenses de fonctionnement :**

Madame DUFOUR note que les dépenses en crédits de paiement s'établissent à 18.798.837 € sur 2020, et sont en baisse par rapport à 2019, exercice pour lequel elles s'établissaient à 24.700.801 €.

Madame DUFOUR explique que cette baisse est directement corrélée à la crise sanitaire ainsi qu'à l'évolution de l'activité, elle indique que :

- les dépenses alimentaires sont en baisse de 49,7%,
- les dépenses de viabilisation sont en baisse de 2,6%,
- les dépenses d'entretien sont en baisse de 35,8 %, cette baisse s'explique par des dépenses conséquentes en 2019 sur le site de Saurupt,
- les dépenses de frais généraux sont en baisse de 30,7 %, cette baisse s'explique par un changement de politique en matière de recours à l'intérim.

Madame DUFOUR note toutefois une hausse des participations financières qui résulte d'un versement accru d'aides spécifiques aux étudiants dans un contexte de crise.

→ **S'agissant des dépenses d'investissement :**

Madame DUFOUR débute cette rubrique par un exposé sur les dépenses sur ressources propres.

Madame DUFOUR précise que la dépense 2020 en crédits de paiement s'élève à 2.153.556 € et est inférieure à l'exécution 2019 (- 22,4 %).

Madame DUFOUR précise que les dépenses d'investissement sur ressources propres en 2020 ont été consacrées à des investissements limités à renouveler le parc de véhicules, à l'achat de matériels informatiques et logiciels, d'équipements pour les structures d'hébergement et restauration, ainsi que pour des travaux dans les résidences et les restaurants.

Madame DUFOUR poursuit son exposé avec les dépenses sur financement extérieur.

Madame DUFOUR indique que les dépenses d'investissement sur financements extérieurs fléchés s'élèvent à 10 409 326 € d'autorisations d'engagement et 2 323 222 € de crédits de paiement.

Madame DUFOUR fait remarquer la volumétrie importante d'autorisations d'engagement sur opérations consommées en 2020 par rapport à 2019. Elle explique que cela correspond à la poursuite des opérations entamées avant 2020, et surtout au démarrage des opérations conséquentes que sont les réhabilitations de Saulcy P2 et P5 (consommation de près de 9,4 M€ d'autorisations d'engagement pour ces opérations en 2020).

→ **S'agissant des recettes budgétaires :**

Madame DUFOUR rappelle qu'il convient de distinguer les recettes globalisées des recettes fléchées.

Madame DUFOUR précise que s'agissant des recettes globalisées, celles-ci proviennent :

- ✓ des ressources propres de l'établissement à hauteur de 61,2% contre 75,7% en 2019. Les ressources propres s'élèvent à 25.131.706 € en 2020 contre 33.380.038 € en 2019, soit une baisse de 24,7% qui trouve son origine dans plusieurs causes : la crise sanitaire, la fermeture de septembre à décembre des bâtiments P1 et P2 du Saulcy, du bâtiment E de la résidence Monplaisir, la fermeture du restaurant universitaire de Monbois ainsi que de l'introduction du repas à 1 €,
- ✓ de la subvention versée par l'Etat pour charges de service public à hauteur de 35,6%,
- ✓ de la fiscalité affectée (CVEC) à hauteur de 1,5 %,
- ✓ d'autres financements publics à hauteur de 1,7%.

**Madame DUFOUR** indique que les recettes globalisées s'élèvent pour l'exercice 2020 à 41.042.668 €.

**Madame DUFOUR** poursuit avec les recettes fléchées, qui sont destinées au financement d'opérations identifiées et qui s'élèvent à 1.917.200 €, provenant de l'Etat.

**Madame DUFOUR** expose un autre indicateur prépondérant pour analyser l'activité du CROUS de Lorraine, il s'agit du solde budgétaire qui correspond à la différence entre les encaissements et les décaissements réalisés pendant l'exercice.

**Madame DUFOUR** indique que le solde budgétaire est positif et qu'il s'élève à 666.088 € en raison de recettes supérieures aux décaissements.

**Madame DUFOUR** précise que le solde budgétaire est supérieur à la prévision et ce, pour plusieurs raisons :

- ✓ des dépenses de personnel surestimées du fait des difficultés de chiffrage des impacts de la crise sanitaire, de la fonctionnarisation et du changement de politique de recrutement,
- ✓ d'une prudence dans la prévision des dépenses de fonctionnement de fin d'année,
- ✓ de recettes propres sous-évaluées, basées sur des droits constatés de janvier à décembre 2020, alors que les encaissements effectifs ont été réalisés sur la base des mois de décembre 2019 à novembre 2020, les recettes de décembre 2019 étant bien supérieures à celles de décembre 2020 du fait de la crise sanitaire.

**Madame DUFOUR** expose les impacts de la crise sanitaire sur l'exécution 2020 et les grands secteurs d'activité de l'Etablissement : les pertes sont estimées à 4,6 M€ et sont intégralement compensées par l'Etat.

**Madame DUFOUR** conclut son intervention par l'examen d'un dernier indicateur, à savoir celui de l'évolution des restes à payer. Les restes à payer, représentent la différence entre les engagements souscrits et les paiements correspondants.

**Madame DUFOUR** note que le niveau initial de des restes à payer est de 35.650.782 €, auquel il convient d'ajouter les engagements de l'année à hauteur de 46.693.580 € et en soustraire les décaissements réalisés durant l'exercice, à savoir 42.293.781 €. Le niveau final à l'issue de l'exercice 2020 est de 40.050.582 €. Sont principalement concernées par ces restes à payer, les locations (environ 67 %) et les dépenses d'investissement (environ 26 %), constituées majoritairement des opérations de réhabilitation, le restant étant constitué par diverses dépenses de fonctionnement.

**Madame DUFOUR** remercie le Conseil d'Administration pour son attention.

**Madame la Rectrice** remercie Madame DUFOUR pour son exposé et donne la parole à l'agent comptable du CROUS de Lorraine, Monsieur TOLDRE.

\*\*\*\*\*

**Monsieur TOLDRE** précise, en préalable à sa présentation, que ce sera à l'issue de celle-ci, que les grands agrégats de l'exécution financière 2020 seront soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

**Monsieur TOLDRE** rappelle que le compte financier de l'exercice 2020 a été adressé aux membres du Conseil d'Administration avec les documents préparatoires et qui se composent de trois fascicules :

- le rapport de gestion de l'ordonnateur qui est de nature à éclairer l'organe délibérant sur les motifs et les conséquences des décisions soumises à leur approbation. Il décrit et explique les mouvements budgétaires significatifs.
- le compte financier de l'agent comptable qui relate l'ensemble des exécutions comptables et budgétaires réalisées sur l'exercice 2020. Ce compte financier comprend des états budgétaires et comptables de synthèse soumis au vote :
  - ✓ Tableau des autorisations d'emploi (Tableau 1) et des autorisations budgétaires (Tableau 2)
  - ✓ Tableau d'équilibre financier (Tableau 4)
  - ✓ Etats financiers annuels (bilan, comptes de résultat, état d'évolution de la situation patrimoniale (Tableau 6) et annexes des comptes annuels)
  - ✓ Balance des comptes des valeurs inactives
- le dossier de présentation du compte financier qui comprend, pour information de l'organe délibérant, la totalité des états GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Public).
  - ✓ Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine (Tableau 3)
  - ✓ Tableau des opérations pour compte de tiers (Tableau 5)
  - ✓ Plan de trésorerie en exécution (Tableau 7)
  - ✓ Tableau des opérations sur recettes fléchées (Tableau 8)
  - ✓ Tableau des opérations pluriannuelles (Tableau 9 – exécution)
  - ✓ Tableau de synthèse budgétaire et comptable (Tableau 10)

**Monsieur TOLDRE** précise que son intervention se décomposera en deux volets :

- Une analyse de fonctionnement (analyse infra-annuelle)
- Une analyse de la situation patrimoniale (analyse pluriannuelle)

→ **Analyse infra-annuelle**

En matière de fonctionnement, **Monsieur TOLDRE** débute par une présentation rétrospective de l'évolution des charges et des produits sur les exercices 2017 à 2020, et précise que le résultat patrimonial de l'exercice résulte de la différence entre les produits et les charges de fonctionnement.

**Monsieur TOLDRE** observe que comme pour l'exercice 2019, les charges sont supérieures aux produits, et qu'il en résulte la détermination d'un résultat d'exécution négatif à l'issue de cet exercice 2020 de - 42.278 €.

**Monsieur TOLDRE** note une forte diminution des charges comme des produits :

- les charges de fonctionnement s'élevaient à 50.293.712 € pour l'exercice 2019 contre 43.573.556 pour l'exercice 2020,
- les produits de fonctionnement s'élevaient à 49.804.016 € pour l'exercice 2019 contre 43.531.278 € pour l'exercice 2020.

S'agissant des charges de fonctionnement, Monsieur TOLDRE observe que les achats et consommations de marchandise ont fortement diminué sur l'exercice 2020, en comparaison avec l'exercice 2019 et ce, en raison de la crise sanitaire.

Monsieur TOLDRE ajoute que la masse salariale est relativement stable entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020.

S'agissant des produits de fonctionnement, Monsieur TOLDRE précise que :

- ✓ la vente de biens et de prestations de service (qui correspond à l'activité propre du CROUS de Lorraine en matière d'hébergement et de restauration) a généré pour le CROUS de Lorraine 23.559.896 € sur l'exercice 2020, en forte baisse par rapport à l'exercice 2019 (32.797.452 €),
- ✓ la subvention pour charges de service public, s'élèvent à un peu plus de 14.606.812 € sur l'exercice 2020 et marque donc un fort dynamisme par rapport à l'exercice 2019 (10.000.000 €),
- ✓ le produit de la CVEC qui est revenu au CROUS de Lorraine en 2020 s'élève, quant à lui, à 607.218 €, stable par rapport à l'exercice 2019 (605.000 €).

Monsieur TOLDRE note que l'évolution de la CAF (ressources dégagées par l'activité réelle de l'établissement) atteint un niveau de **2.742.152 €** à l'issue de l'exercice 2020. Monsieur TOLDRE rappelle que l'intérêt de la CAF est de permettre de couvrir le déficit d'investissement.

Monsieur TOLDRE précise que la différence entre la CAF et le déficit d'investissement permet d'obtenir l'apport en fonds de roulement (apport positif ou négatif selon les cas). De 2016 à 2018, la CAF était supérieure au déficit d'investissement, ce qui avait pour conséquence de générer un apport en fonds de roulement. Sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement était nettement supérieur à la CAF, la résultante en était un prélèvement sur fonds de roulement s'élevant à 2.600.000 €. Sur l'exercice 2020, le déficit d'investissement est supérieur à la CAF mais dans des proportions moindres qu'en 2019, **le prélèvement sur fonds de roulement s'élève 256.366 €.**

#### → Analyse pluri annuelle

Monsieur TOLDRE rappelle que cette analyse permet d'apprécier l'évolution de la situation patrimoniale du CROUS de Lorraine.

Monsieur TOLDRE débute par une information de l'impact sur les équilibres bilanciaux, des corrections d'erreurs et des changements de méthode comptable, afin d'expliquer pourquoi le fonds de roulement 2020 est supérieur à celui de 2019 malgré un prélèvement sur fonds de roulement en 2020.

Monsieur TOLDRE note les corrections d'erreurs suivantes :

- le transfert T7/T3 d'une fraction de subvention d'investissement non exécuté en 2019, pour un montant de 150.000 €,
- la reprise du solde inutilisé depuis 2017 d'une avance sur subvention d'investissement « Avance CUGN BOUDONVILLE 2012 » pour un montant de 11.539 €,
- une erreur de millésime concernant l'inscription d'une immobilisation à opérer en 2019 pour un montant de 1.228 €.

Monsieur TOLDRE poursuit avec les changements de méthode comptable :

- les crédits d'accessibilité relèvent du fonctionnement et non plus de l'investissement (note CNOUS du 28 février 2020) pour un montant de 994.748 €.

Le fonds de roulement ainsi recalculé s'élève à **13 169 134,02€** en balance d'entrée 2020. Le besoin en fonds de roulement s'établit en contrepartie à **- 4 969 572,61€**.

**Monsieur TOLDRE** présente l'évolution du fonds de roulement entre 2017 et 2020, ainsi que le nombre de jours couverts par le fonds de roulement net globale. Monsieur TOLDRE rappelle que le fonds de roulement augmente légèrement, entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020, de 900.000 €, pour atteindre un niveau de 12.912.767 € en 2020. Le niveau du fonds de roulement à l'issue de l'exercice 2020 permet de couvrir 125 jours de fonctionnement, contre 98 jours de fonctionnement en 2019.

**Monsieur TOLDRE** ajoute que la trésorerie résulte de la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Le niveau de trésorerie définitif à l'issue de l'exercice 2020 est de 17.218.875 €.

**Monsieur TOLDRE** précise que la situation financière du CROUS de Lorraine à l'issue de l'exercice 2020 est marquée par les caractéristiques suivantes :

- un résultat patrimonial négatif,
- une CAF positive en forte hausse en 2020, mais inférieure au déficit d'investissement, entraînant un prélèvement sur fonds de roulement,
- un fonds de roulement permettant de couvrir 125 jours de fonctionnement,
- un besoin en fonds de roulement négatif améliorant la trésorerie,
- une trésorerie d'un niveau toujours élevé (équivalent à 167,2 jours de fonctionnement).

**Monsieur TOLDRE** poursuit avec la présentation des différents tableaux budgétaires qui seront soumis au vote du Conseil d'Administration, et qui correspondent aux différents éléments d'exécution budgétaire, il présente ainsi :

- le tableau 2 des autorisations budgétaires traduit les prises en charge budgétaires de dépenses et recettes qui ont donné lieu à encaissement et décaissement pour déterminer le solde budgétaire.
- le tableau 4 d'équilibre financier traduit les mouvements de trésorerie liés aux opérations non budgétaires et donne la variation de trésorerie à la clôture de l'exercice.

**Monsieur TOLDRE** rappelle que la détermination du solde budgétaire de l'exercice 2020 résulte de la différence entre les crédits de paiement consommés et les recettes budgétaires encaissées (c'est à dire la différence entre les encaissements et les décaissements). Monsieur TOLDRE constate que sur l'exercice 2020, il y a eu davantage d'encaissements que de décaissements et qu'il en résulte un **solde budgétaire 666.087 €**.

**Monsieur TOLDRE** précise que la consommation des crédits de paiement s'établit à 42.293.780 € et se répartit entre :

- ✓ les dépenses de personnel,
- ✓ les dépenses de fonctionnement,
- ✓ et les dépenses d'investissement.

**Monsieur TOLDRE** ajoute que les recettes budgétaires encaissées d'un montant de 42.959.868 € correspondent :

- aux recettes globalisées,
- et aux recettes fléchées de l'établissement.

**Monsieur TOLDRE** précise que le solde budgétaire négatif doit être replacé en perspective pour déterminer la variation de la trésorerie sur l'exercice 2020, étant précisé que la variation de la trésorerie correspond à la différence entre les financements obtenus et les besoins de financement exécutés.

**Monsieur TOLDRE** indique que les besoins de financement exécutés comprennent :

- les cautions remboursées et les prêts divers,
- les décaissements au nom et pour le compte de tiers,
- les autres décaissements.

**Monsieur TOLDRE** indique que les financements comprennent :

- le solde budgétaire,
- les cautions encaissés et les prêts encaissés,
- les encaissements au nom et pour compte de tiers,
- les autres encaissements

**Monsieur TOLDRE** précise que la différence entre les financements et les besoins de financement correspond à la variation de trésorerie sur l'exercice 2020 qui s'établit à - 919.831 €.

**Monsieur TOLDRE** présente les différents éléments d'exécution budgétaire et comptable qui sont soumis au vote du Conseil d'Administration pour l'adoption du compte financier de l'exercice 2020, à savoir :

- ✓ 605 ETPT sous plafond et 8 ETPT hors plafond,
- ✓ 46.693.580 € d'autorisations d'engagement,
- ✓ 42.293.780 € de crédits de paiement,
- ✓ 42.959.868 € de recettes budgétaires,
- ✓ 666.087 € de solde budgétaire,
- ✓ - 919.831 € de variation de trésorerie,
- ✓ - 42.278 € de résultat patrimonial,
- ✓ 2.742.152 € de capacité d'autofinancement,
- ✓ - 256.366 € de variation de fonds de roulement.

**Monsieur TOLDRE** précise qu'est également proposé au Conseil d'Administration, d'affecter le résultat négatif de - 42.278,67 € en report à nouveau pour la totalité.

**Madame la Rectrice** remercie Monsieur TOLDRE pour son intervention et invite Madame SKONIECZNY, Adjointe au Contrôleur Budgétaire Régional à prendre la parole.

\*\*\*\*\*

**Madame SKONIECZNY** souligne, en introduction à son intervention, la qualité des documents budgétaires et comptables transmis par le CROUS de Lorraine ainsi que leurs caractères complets.

**Madame SKONIECZNY** rappelle que le contrôleur budgétaire en région ne rend pas d'avis de soutenabilité car il ne s'agit pas de l'examen d'un budget mais seulement d'un compte financier.

**Madame SKONIECZNY** souligne que les taux d'exécution à l'issue de l'analyse du compte financier de l'exercice 2020 montre une sincérité budgétaire globalement confortée :

- ✓ un taux d'exécution de 91 % pour les dépenses, en particulier de fonctionnement (90%) et de personnels (94%), tandis que les dépenses d'investissement sont en deçà de 90 % d'exécution avec un taux de 84 %.

- ✓ un taux d'exécution de 103 % pour les recettes, principalement portées par le taux d'exécution des recettes propres (108 %), tandis que les autres natures de recettes, hors subvention pour charges de service public à 100%, connaissent un taux d'exécution inférieur à 90 %.

**Madame SKONIECNZY** souligne que les résultats d'exécution sont constatés dans un contexte de vote du dernier budget rectificatif de l'exercice 2020, moins d'un mois avant la fin de l'exercice et sont, dans ces conditions, conformes aux attendus.

**Madame SKONIECNZY** ajoute que la situation issue du compte financier de l'exercice 2020 montre une amélioration des principaux indicateurs budgétaires comptables par rapport au prévisionnel du dernier budget.

**Madame SKONIECNZY** rappelle que la situation ainsi constatée est essentiellement liée à une sous-exécution des dépenses prévues, par application d'une marge prudentielle portant sur les dépenses de fonctionnement, par la difficulté d'évaluer précisément les dépenses de personnel (en raison de la crise sanitaire et du mouvement de fonctionnarisation) et par la non-réalisation de dépenses d'investissement prévues (-16 %), conjuguée à une sur-exécution des recettes, portée en particulier par les recettes propres.

**Madame SKONIECNZY** constate que le solde budgétaire affiche un excédent à la place d'un déficit prévu, permettant une hausse de la trésorerie de 22 % entre le dernier budget rectificatif et le compte financier de l'exercice 2020. Le niveau de trésorerie est quant à lui favorablement orienté avec un niveau de 5,6 mois de dépenses de fonctionnement en soutenabilité annuelle. Il en va de même de la soutenabilité pluriannuelle avec un niveau de 4,4 mois de dépenses de fonctionnement, en ramenant les restes à payer sur une référence annuelle.

**Madame SKONIECNZY** précise que le résultat comptable suit la même logique, avec une sous-exécution des charges supérieure à la sous-exécution des produits, permettant de dégager une capacité d'autofinancement au lieu d'une insuffisance d'autofinancement.

**Madame SKONIECNZY** relève que conjuguée à une sous-exécution des dépenses d'investissement et de remboursement d'emprunts, le prélèvement sur le fonds de roulement est nettement moins important que prévu. Cette évolution permet de soutenir le niveau de fonds de roulement qui augmente de 43 % entre le dernier budget rectificatif de l'exercice 2020 et le compte financier de l'exercice 2020.

**Madame SKONIECNZY** ajoute que le niveau de fonds de roulement se situe à 4,2 mois de dépenses de fonctionnement et, est ainsi favorablement orienté.

**Madame SKONIECNZY** précise que les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie demeurent, en lecture littérale, confortables, étant précisé que ces niveaux sont surévalués car ils comprennent des ressources qui ne sont, en réalité, pas disponibles.

**Madame SKONIECNZY** note que, si l'on réintègre les reports de dépenses en fonctionnement et investissement et que l'on ne tient compte que de la trésorerie réellement disponible, les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie annuels se situent en deçà de 3 mois de dépenses de fonctionnement, à savoir 2,9 mois pour le fonds de roulement et 2,5 mois pour la trésorerie.

**Madame SKONIECNZY** ajoute que si l'on ne tient pas compte des cautions, les niveaux s'élèvent à 2 mois de dépenses de fonctionnement, plus précisément 2,3 mois pour le fonds de roulement et 2 mois pour la trésorerie, soit des niveaux adaptés au contexte de l'établissement. Il en va de même pour la soutenabilité pluriannuelle qui s'établit à 1,4 mois de dépenses de fonctionnement.

\*\*\*\*\*

**Madame la Rectrice** demande aux administrateurs s'ils ont des interrogations sur les interventions successives concernant le compte financier de l'exercice 2020.

**Monsieur GALLAS** s'interroge sur le financement du dispositif des référents étudiants et s'étonne que ce dispositif soit financé sur les fonds CVEC.

**Madame BÉGUÉ** lui répond que le financement de ce dispositif sur des fonds CVEC relève d'une directive nationale.

**Monsieur GALLAS** s'étonne également de l'utilisation des fonds CVEC pour le financement de la campagne de lutte contre la précarité menstruelle.

**Madame la Rectrice** précise que le dispositif mis en place a vocation à perdurer dans le temps et que la santé est une des priorités mises au compte de ce CVEC.

**Monsieur MUNCH** demande à Madame BÉGUÉ si les référents étudiants sont inclus dans le plafond d'emplois du CROUS de Lorraine.

**Madame BÉGUÉ** indique que le réseau des CROUS a obtenu que les postes de référents étudiants ne soient pas décomptés du plafond d'emplois.

**Madame la Rectrice** ajoute que le fait que les postes de référents étudiants ne soient pas inclus dans le plafond d'emploi des CROUS est un point de satisfaction.

**Madame la Rectrice** constatant l'absence de nouvelle question, rappelle les éléments soumis au vote des administrateurs et propose de procéder à un vote global, sauf objection d'un administrateur.

En l'absence d'objection, **Madame la Rectrice** met au vote le compte financier de l'exercice 2020.

**Le compte financier de l'exercice 2020 est mis au vote  
et approuvé à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **3/ Budget Rectificatif n°1 de l'exercice 2021**

**Madame DUFOUR** précise que le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021 consiste à inscrire ou corriger des inscriptions budgétaires d'opérations à portée pluriannuelle, dont les crédits ont été prévus mais non-consommés en 2020 : il s'agit d'une part, de reports de crédits, de corrections d'opérations pluriannuelles et de nouvelles attributions, d'autre part, d'opérations retenues dans le cadre du plan de relance 2021 et enfin d'inscriptions d'aides spécifiques accordées par les collectivités et les établissements.

#### **❖ Opérations Immobilières – REPORTS**

**Madame DUFOUR** précise que parmi l'ensemble des opérations pluriannuelles prévues pour des travaux immobiliers, certaines avaient fait l'objet de déprogrammations partielles en 2020 pour être inscrites au Budget Initial 2021. A l'issue de l'exercice, tous les crédits restants couverts n'ont pas été consommés. Il est donc nécessaire de les inscrire en reports de 2020 sur l'année 2021, afin de poursuivre les opérations dans les conditions optimales.

**Madame DUFOUR** note que, en fonctionnement, les reports concernent les crédits d'accessibilité et les crédits de fonctionnement de l'opération Monplaisir E pour un total de 375.000 € d'autorisations d'engagement et 1.144.918 € de crédits de paiement.

**Madame DUFOUR** précise également que pour les crédits de fonctionnement concernant l'accessibilité et Monplaisir E, les recettes ont déjà été intégrées au fonds de roulement et qu'en conséquence, aucun enregistrement de recette en 2021 n'est prévu.

**Madame DUFOUR**, poursuit avec le volet investissement. Elle explique que les reports et corrections d'ouverture de crédits concernent les réhabilitations des résidences de Boudonville, Charmois, Saulcy P1, Monplaisir E, Saulcy P2, Saulcy P5. Ces reports et corrections d'ouverture de crédit sont destinés à la mise en conformité d'ascenseurs, à la création d'une cuisine centrale au restaurant de Saurupt. Divers reliquats concernent la réhabilitation du restaurant de Brabois ainsi que des dépenses relatives à la Zone Export de Bridoux. Le montant total s'élève à 7.326.992 € en autorisations d'engagement, 136.391 € en crédits de paiement et 241.236 € en recettes.

#### ❖ Opérations immobilières – NOUVEAUX CREDITS CONTRACTUALISATION 2021

**Madame DUFOUR** indique que des crédits complémentaires d'investissement ont été demandés au CNOUS et obtenus dans le cadre de la contractualisation 2021. Cela concerne les opérations de réhabilitation du Saulcy P1, de Monplaisir E, du Saulcy P2 et du Saulcy P5, pour un montant total de 5.518.445 €.

#### ❖ Opérations retenues dans le cadre du plan de relance 2021

**Madame DUFOUR** précise que parmi les opérations éligibles au plan de relance 2021, les réhabilitations de quatre bâtiments (deux bâtiments à NANCY de la résidence Monbois, deux à METZ de la résidence du Saulcy) ont été retenues pour un montant total accordé de 25.420.585 €. Les sommes attribuées font l'objet d'une inscription budgétaire, dès cette année, en ce qui concerne les autorisations d'engagement, afin de pouvoir engager la totalité du montant des opérations dès 2021, avec des décaissements échelonnés sur 2021, 2022 et 2023.

**Madame DUFOUR** ajoute, en outre, qu'un financement complémentaire est attribué par la Métropole du Grand NANCY pour la réhabilitation de la résidence de Monbois, pour un montant de 1 M€, également inscrit en autorisations d'engagement et partiellement en crédits de paiement en 2021.

#### ❖ Crédits de CVEC

**Madame DUFOUR** explique que des crédits issus des années antérieures à 2021 (opération CVEC 2018-2019 pour l'exercice 2019 et opération CVEC 2019-2020 pour l'année 2020) avaient été partiellement déprogrammés du budget 2020 pour être inscrits au Budget Initial 2021.

**Madame DUFOUR** précise que tous les crédits restant inscrits en 2020 n'ont pas été consommés, ils font donc l'objet d'un report sur l'exercice 2021 via ce budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021. Les deux enveloppes de dépenses (fonctionnement et investissement) sont concernées :

- en fonctionnement : pour un montant de 231.348 € en crédits de paiement,
- en investissement : pour un montant de 9.100 € en autorisations d'engagement et de 137.514 € en crédits de paiement.

**Madame DUFOUR** note que les recettes correspondantes ont déjà été titrées et intégrées au fonds de roulement : aucun enregistrement de recette en 2021 n'est donc prévu au titre des anciennes opérations de CVEC.

#### ❖ Inscriptions d'aides spécifiques

Madame DUFOR précise qu'à la fin de l'année 2020, le CROUS de Lorraine s'est vu notifier plusieurs subventions de collectivités et d'établissements, relatives au soutien aux étudiants en précarité, tout particulièrement dans le contexte actuel de crise sanitaire. L'ensemble de ces subventions sont inscrites à ce Budget Rectificatif n°1 et émanent de l'Université de Lorraine, de la Métropole du Grand NANCY et de METZ Métropole.

Madame DUFOR aborde l'exposé des documents soumis au vote des administrateurs :

#### ○ S'agissant du tableau des autorisations budgétaires :

- Le volet dépenses : les autorisations d'engagement s'élèvent au total à 79.761.426 €, soit +36.338.244 € par rapport au Budget Initial. Les crédits de paiement s'élèvent quant à eux à 65.370.601 € soit +9.263.574 € par rapport au budget initial.
- Le volet recettes : la prévision au budget initial était de 53.658.771 €. Le budget rectificatif n°1 prévoit une augmentation de 7.854.639 € soit un montant total de 61.513.410 €.
- Le solde budgétaire traduit l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recettes. Il s'élève à - 3.857.191 €, soit -1.408.935 € par rapport à celui du Budget Initial.

#### ○ S'agissant du tableau d'équilibre financier :

Ce document retrace les impacts sur la trésorerie de l'Etablissement, des opérations budgétaires et non budgétaires.

- L'équilibre financier est réalisé par un prélèvement sur trésorerie de 3.922.549 €.
- La trésorerie disponible après prélèvement s'élève à 13.296.326 €.

#### ○ S'agissant du tableau de la situation patrimoniale :

Ce tableau retrace d'un point de vue comptable, les impacts du budget rectificatif sur la situation financière.

- En ce qui concerne les charges de fonctionnement, elles augmentent de 1.570.833 € par rapport au budget initial de l'exercice 2021, ce qui porte le total des charges à 50.979.444 €.
- Les produits augmentent de 194.567 €, pour s'élever à 48.701.406 €.
- Le différentiel entre les produits et les charges aboutit à un résultat de -2.278.038 €, en dégradation de -1.376.266 € par rapport au résultat voté au budget initial.

Madame DUFOR indique que l'Etablissement se retrouve en insuffisance d'autofinancement à hauteur de -1.535.682 €. Cette insuffisance d'autofinancement vient abonder les besoins en investissement.

Madame DUFOR ajoute qu'un prélèvement sur Fonds de Roulement est ainsi prévu à hauteur de 3.208.999 € et amène le niveau du Fonds de Roulement net global à 9.703.769 €.

Monsieur RICHTER quitte la séance du Conseil d'Administration à 10h35.

Madame la Rectrice remercie Madame DUFOR pour sa présentation et demande aux administrateurs s'ils ont des questions ou des demandes de précisions.

En l'absence de question, **Madame la Rectrice** invite **Madame SKONIECZNY**, à prendre la parole.

\*\*\*\*\*

**Madame SKONIECZNY** note que le déficit budgétaire s'accroît à l'occasion du Budget Rectificatif n°1 de l'exercice 2021 en raison, principalement, d'une hausse plus prononcée des dépenses, en particulier portées par les dépenses d'investissement et de fonctionnement, par rapport à la hausse des recettes, portée quasi exclusivement par les recettes fléchées.

**Madame SKONIECZNY** ajoute que l'accentuation du déficit budgétaire et l'impact, même marginal, défavorable des opérations de trésorerie non budgétaire entraînent une baisse de 23 % de la trésorerie par rapport au compte financier. Celle-ci continue, toutefois, à se situer à un niveau favorablement orienté de 3,7 mois de dépenses de fonctionnement.

**Madame SKONIECZNY** précise que cette situation est obtenue en particulier grâce au solde favorable d'encaissements de la CVEC et des avances sur subvention d'investissement, dont les fonds ne sont pas disponibles, hors opérations relevant de ces périmètres, pour le CROUS de Lorraine.

**Madame SKONIECZNY** note que si l'on retire ces opérations de la trésorerie, la trésorerie non fléchée, donc directement disponible pour l'établissement, s'élève à 2,4 mois de dépenses de fonctionnement.

**Madame SKONIECZNY** indique que la situation est également favorable concernant la soutenabilité pluriannuelle avec un niveau de trésorerie d'environ 1,4 mois de dépenses de fonctionnement, CVEC et avances sur subventions d'investissement comprises. Si l'on retire ces opérations, le niveau de trésorerie pluriannuel s'élève à 1 mois de dépenses de fonctionnement.

**Madame SKONIECZNY** ajoute que s'agissant de la situation patrimoniale, le résultat déficitaire constaté à l'occasion du Budget Rectificatif n°1 de l'exercice 2021 s'accroît sous l'effet d'une plus forte hausse des charges par rapport aux produits.

**Madame SKONIECZNY** précise que l'accentuation du déficit comptable entraîne également une accentuation de l'insuffisance d'autofinancement. Aussi, un prélèvement sur fonds de roulement plus important est constaté pour couvrir l'insuffisance d'autofinancement et les dépenses d'investissement, en hausse, et dont le solde n'est pas couvert par la hausse des ressources externes de financement.

**Madame SKONIECZNY** constate, une baisse de 25 % du fonds de roulement au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021, par rapport au Compte Financier.

**Madame SKONIECZNY** ajoute que le fonds de roulement continue toutefois de se situer à un niveau conforme aux attendus, puisque de 2,7 mois de dépenses de fonctionnement, et donc au-dessus des attendus posés par l'autorité de tutelle (20 jours).

**Madame SKONIECZNY** rappelle que le budget 2021 s'inscrit néanmoins dans un contexte incertain lié à la situation sanitaire qui incite à la prudence pour les déterminants de confection de ce budget.

**Madame SKONIECZNY** poursuit son analyse sur la soutenabilité du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021 :

- o d'un point de vue annuel : le niveau de la trésorerie réellement disponible et du fonds de roulement sont favorablement orientés.
- o d'un point de vue infra annuel : **une réserve est émise** dans la mesure où le cumul à fin de mois de trésorerie est négatif en octobre et novembre pour respectivement 14 et 12 jours de dépenses de fonctionnement au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021, en dégradation par rapport au budget initial.

- o d'un point de vue pluriannuel : le niveau de trésorerie réellement disponible de 1,4 mois dépenses de fonctionnement est conforme aux attendus.

**Madame SKONIECZNY**, note en conclusion, que l'avis du contrôleur budgétaire en région sur la soutenabilité du budget rectificatif n°1 sur l'Exercice 2021 est **favorable avec une réserve portée sur la soutenabilité infra annuelle**. Elle insiste sur le fait que les niveaux de soutenabilité sont toutefois obtenus dans des conditions toujours considérées, comme en partie, atypiques en raison de l'intégration légitime de la poursuite des impacts de la crise sanitaire dans l'exploitation de l'activité du CROUS de Lorraine.

**Madame la Rectrice** remercie Madame SKONIECZNY pour son intervention et demande aux administrateurs s'ils ont des questions, des demandes de précisions.

**Monsieur SCIAMANNA** indique que METZ Métropole entend poursuivre son engagement pour soutenir le CROUS de Lorraine, notamment au moyen du versement d'aides spécifiques.

**Madame BÉGUÉ** remercie METZ Métropole pour son soutien ainsi que la Métropole du Grand NANCY et l'Université de Lorraine.

**Madame la Rectrice** rappelle que 3 tableaux (tableau des autorisations budgétaires, tableau d'équilibre financier, tableau de situation patrimoniale) sont soumis au vote, dans le cadre d'un vote global, sauf objection d'un administrateur.

**Le Budget Rectificatif n°1 de l'exercice 2021 est mis au vote  
et approuvé à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **4/ Point d'étape sur les actions CVEC**

**Monsieur GUEDENET**, Directeur du Service Culture, Animations et Projets sociétaux du CROUS de Lorraine, précise que son intervention consiste en l'exposé d'un bilan des actions réalisées sur 2020 ainsi qu'en la présentation des orientations sur l'année 2021.

**Monsieur GUEDENET** débute son intervention, par un état des lieux des reversements de la campagne 2019/2020.

**Monsieur GUEDENET** précise que la collecte nette s'élève à 3.909.818,00 €, les reversements s'établissent à 3.762.094,00 €, et que le montant attribué au CROUS de Lorraine, après péréquation nationale, est de 607.218,00 €.

**Monsieur GUEDENET** précise que l'action du CROUS de Lorraine en 2020, s'est articulée autour de deux axes :

- o l'accompagnement social, psychologique et de bien-être
- o la vie de campus, sport et culture

→ **S'agissant de l'accompagnement social, psychologique et de bien-être :**

**Monsieur GUEDENET** précise que, en ce qui concerne l'accompagnement social, psychologique et de bien être pour les étudiants, il a été procédé à l'aménagement d'un pôle social pour optimiser l'accueil

des étudiants. Monsieur GUEDENET précise que cet aménagement est réalisé dans les locaux de l'ancienne cafétéria de la Résidence Médreville à NANCY.

Monsieur GUEDENET rappelle que la priorité est donnée à l'accompagnement psychologique des étudiants, notamment au travers du déploiement d'une offre de permanences gratuites en résidences ainsi que par le biais de l'ouverture de consultations à distance. Le démarrage s'est effectué en septembre 2019, avec la mise en place d'une permanence de 3 heures hebdomadaires (Happsy HOURS) sur les résidences de Boudonville et de Monplaisir à NANCY et VANDOEUVRE.

Monsieur GUEDENET annonce un bilan très satisfaisant en la matière avec un taux de remplissage de 87,3 %, malgré l'impact du confinement.

Monsieur GUEDENET ajoute que depuis septembre 2020, le système de permanence hebdomadaire de 3 heures (Happsy HOURS) a été déployé sur 9 résidences à l'échelle de l'Académie, à savoir, au sein :

- des résidences Boudonville et Médreville à NANCY,
- des résidences Monplaisir et Charmois à VANDOEUVRE,
- des résidences Saulcy et Technopole à METZ,
- des résidences Clair Matin et Voivre à ÉPINAL,
- de la résidence Jean Monnet à LONGWY.

Monsieur GUEDENET rappelle la mise en place une offre de consultation à distance pour tous les étudiants (Happsy LINE).

Monsieur GUEDENET ajoute qu'un recrutement de 36 étudiants référents (2 par résidence en moyenne) a été programmé pour soutenir et accompagner les étudiants dans la crise sanitaire, quels que soient leurs établissements d'enseignement. Dans un contexte sanitaire particulièrement difficile pour les étudiants, ce dispositif d'accompagnement humain permet d'éviter l'isolement des étudiants, de détecter les situations de mal-être, de les orienter, le cas échéant, vers les services compétents (sociaux, psychologiques, rupture numérique...) et de maintenir une vie étudiante adaptée aux règles sanitaires.

Monsieur GUEDENET poursuit son exposé en évoquant la mise en place de distributeurs de produits menstruels gratuits en résidences :

- L'installation de 10 distributeurs dans 6 résidences de NANCY, METZ, EPINAL et LONGWY ainsi que dans 2 pôles sociaux à NANCY et à METZ,
- Le choix d'un prestataire réalisé en concertation avec les élus étudiants, conformément à leur demande,
- Le choix de produits en coton bio sans danger pour le corps et la Planète,
- L'objectif est de lutter contre la précarité menstruelle et d'améliorer les conditions de vie et de réussite des étudiantes.

→ **S'agissant de la vie de campus, sport et culture :**

Monsieur GUEDENET évoque également l'aménagement d'un espace de vie étudiante, culturel et de co-working qui a été finalisé au premier étage du CROUS Market Rimbaud sur le Campus du Saulcy à METZ.

Monsieur GUEDENET ajoute qu'une quinzaine d'abris à vélos sécurisés ont été installés dans 5 résidences de NANCY, METZ et LONGWY.

**Monsieur GUEDENET** indique que des équipements extérieurs de pratiques sportives (agrs fitness, parcours de cross training...) ont été aménagés sur plusieurs résidences.

Au niveau des espaces d'expression artistique, **Monsieur GUEDENET** ajoute qu'une scène et un système d'éclairage de scène ont été installés pour la salle polyvalente à la MDE Artem à VANDOEUVRE. Un nouvel équipement de projection a également vu le jour pour la salle du Ciné-Club de Saurupt à NANCY.

En résumé, **Monsieur GUEDENET** soutient qu'au total, 117 actions ont été organisées, co-portées ou soutenues pendant cette année 2020, à savoir :

- 46 actions culturelles et animations gratuites programmées en présentiel ou à distance : 12 concerts et spectacles, 7 projections de films, 2 résidences d'artistes, programme semestriel d'ateliers de pratique « Bien-être – Créativité – Forme », animations « Culture et Sport à distance » ....
- 13 actions organisées en partenariat avec des structures culturelles,
- 10 actions en partenariat avec des établissements d'enseignement supérieur,
- 07 partenariats institutionnels avec des collectivités,
- 26 actions avec des partenaires associatifs et socio-culturels,
- 15 projets étudiants soutenus : 3 commissions Culture-Actions.

**Monsieur GUEDENET** conclut son intervention en rappelant que le CROUS de Lorraine poursuit en 2021, son engagement dans les deux domaines présentés avec une attention particulière aux actions « Vie de Campus et initiatives des étudiants », surtout si la situation évolue et permet une reprise plus normale des activités.

**Monsieur BOSTANCI** interroge **Monsieur GUEDENET** sur la mise en place d'une commission qui permettrait aux élus étudiants de participer au processus permettant de retenir les projets CVEC.

**Monsieur GUEDENET** précise que les étudiants sont sollicités sur un certain nombre de projets et notamment dans le cadre de la commission culture action qui a pour but de soutenir les initiatives étudiantes.

*Monsieur SCIAMANNA quitte la séance du Conseil d'Administration à 10h58.  
Madame ANTONY quitte la séance du Conseil d'Administration à 11h00.*

\*\*\*\*\*

## **5/ Programme annuel de prévention 2021**

**Madame COMBEAU** rappelle que le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, prévoit, en son article 61, que chaque année, le président du CHSCT soumet pour avis au CHSCT, un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail établi à partir de l'analyse des risques. Il y fixe en détail les réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir.

**Madame COMBEAU** ajoute que ce programme annuel de prévention (PAP) qui fixe les objectifs de la politique de prévention des risques du CROUS de Lorraine, en prenant en compte les aspects techniques, organisationnels et humains, a été présenté au CHSCT du CROUS de Lorraine, qui a rendu un avis favorable, en sa séance du 15 décembre 2020.

**Madame COMBEAU** rappelle que les membres du Conseil d'Administration ont été destinataires, pour information, du programme annuel de prévention 2021.

*Madame KLOS quitte la séance du Conseil d'Administration à 11h06.*

\*\*\*\*\*

**Madame la Rectrice** demande aux administrateurs s'ils ont des questions diverses.

**Monsieur GALLAS** interroge la Directrice Générale du CROUS de Lorraine, sur la problématique du retard dans le versement des bourses.

**Madame BÉGUÉ** lui répond qu'elle va se rapprocher de la Directrice de la Vie Etudiante, Madame HACQUARD, qui sera la plus à même de répondre à son interrogation.

**Madame la Rectrice** propose, en l'absence de nouvelles questions et constatant que l'ordre du jour est épuisé, de clôturer la séance du Conseil d'Administration du 11 Mars 2021 à 11h10.

La Rectrice déléguée pour l'ESRI  
Région académique Grand Est,  
Présidente du Conseil d'Administration,

